

Audit d'assujettissement au décret BACS

On vous en dit plus

Cette prestation vous permet de savoir si vos bâtiments sont soumis aux obligations réglementaires du décret BACS et de vous proposer les solutions pour y répondre.

Qu'est-ce que le Décret BACS ?

Le décret BACS (**Building Automation & Control Systems**) transpose en droit français une **directive européenne** relative à la **performance énergétique** des bâtiments tertiaires. **Il oblige à équiper les bâtiments tertiaires d'un système d'automatisation et de contrôle**, ou GTB (Gestion Technique du Bâtiment), d'ici au 1^{er} janvier 2025 (pour les consommations supérieures à 290 kW) et 1^{er} janvier 2027 (pour les consommations supérieures à 70 kW).

Quelles obligations ?

- Installer un système d'automatisation et de contrôle du bâtiment
- Aménager un dispositif de régulation pièce par pièce
- Mettre en place un contrat de maintenance dédié à cette GTB

Quelles économies d'énergie grâce à une GTB ?

Une GTB permet de réaliser d'importantes économies d'énergie en optimisant la gestion et le **contrôle des équipements** du bâtiment. En se basant sur la norme européenne NF EN ISO52120-1, cette technologie a été classée en **quatre niveaux de performance**, chacun générant des coefficients de pourcentage d'économie spécifiques.

- **Classe A** : GTB avec économies d'énergie **entre 20 et 30%** 
- **Classe B** : GTB avec économies d'énergie **entre 10 et 20%** 
- **Classe C** : GTB avec économies d'énergie **entre 5 et 10%** 
- **Classe D** : GTB avec économies d'énergie **inférieur à 5%** 

Pourquoi faire un audit ?

-  **Réduction des coûts énergétiques**
Identifier les sources de gaspillage et proposer des solutions pour réduire la facture énergétique.
-  **Amélioration du confort**
Suivre les recommandations de l'audit afin de permettre d'améliorer et d'optimiser le confort thermique, la qualité de l'air pour les occupants du bâtiment.
-  **Valorisation du patrimoine**
Augmenter la valeur de votre patrimoine immobilier grâce à un bâtiment plus économe en énergie.
-  **Conformité réglementaire**
Se conformer aux réglementations (RT201,2 RE2020...) et éviter d'éventuelles sanctions.
-  **Maintenance préventive**
Détection des équipements vieillissants ou défectueux et ainsi mieux planifier la maintenance et les investissements.



Les étapes d'un audit énergétique bâtimentaire

- 1 Collecte de données :**
Informations sur la consommation d'énergie (factures), les caractéristiques techniques du bâtiment (isolation, CVC, éclairage...) et les usages d'occupation.
- 2 Analyse des données :**
Comprendre l'utilisation de l'énergie et les périodes de consommation élevée pour déterminer les points faibles et les inefficacités.
- 3 Inspection sur le site :**
Visite du bâtiment pour évaluer l'état des équipements, mesurer les performances énergétiques et observer les comportements des occupants en matière de consommation d'énergie.
- 4 Modélisation énergétique :**
Utilisation de logiciels spécialisés pour modéliser le comportement énergétique du bâtiment et simuler l'impact des différentes mesures d'amélioration.
- 5 Rapport d'audit :**
Elaboration d'un rapport détaillant les résultats d'analyse, les préconisations techniques pour améliorer l'efficacité énergétique et un retour sur investissement.
- 6 Plan d'action :**
Mettre en œuvre les mesures d'améliorations.

Financez vos projets de rénovation énergétique grâce à notre solution de financement CEE



Je simule le montant de mes primes
en moins de 2 minutes !



Accompagnement dédié



100% des primes garanties



Possibilité de **déduire les primes de vos devis**



Versement sous 45 jours après la fin des travaux

Pour tous renseignements, écrivez-nous à l'adresse :
services@sonepar.fr